



Numéro de l'acte	2019-121-STSP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.1.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

QUESTION N°2019-121

FINANCES : Restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes - Avenants n°3 aux lots 07 Charpente métallique et anticorrosion et lot 08 Péniche

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2018-101-STAL du 19 septembre 2018 autorisant Mme le Maire à signer le marché
Vu la délibération n°2018-124-STAL du 13 décembre 2018 rectifiant une erreur matérielle concernant le lot n°12
Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres en date du 03 décembre 2019

Par délibération du 19 septembre 2018, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer les marchés de travaux en vue de la restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant pour le lot 07 – Charpente métallique et anti corrosion et le lot 08 – Péniche afin d'intégrer des travaux supplémentaires, des aléas de chantier et de constater certaines économies, détaillés dans la note de synthèse annexée.

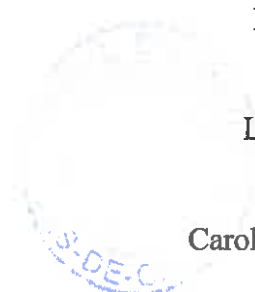
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (neuf abstentions), décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer :
L'avenant n°3 au lot 07 – Charpente métallique et anticorrosion portant le montant du marché à 3 178 147.11 € ht.
L'avenant n°3 au lot 08 - Péniche portant le montant du marché à de 401 995.00 € ht
- D'inscrire la dépense au budget 2020

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.